

Mouvement de grève des postiers-ères de Marseille 13 :

## ***Une grève légitime contre l'abus de sécabilité !***

Lors de la réorganisation du 22 juillet 2014, les postiers-ères du centre courrier de Marseille 13 ont notamment obtenu une réduction de la sécabilité organisationnelle de 3 à 1 jour par semaine, ainsi qu'une limitation de la sécabilité inopinée à 15 jours maximum par an ■ En ce début d'année 2016, la Direction tente d'imposer une sécabilité additionnelle (inopinée et/ou courte durée) quasi-permanente sans aucune limitation ■ La Poste met en avant un fort absentéisme et une baisse de trafic pour imposer (de force) cette forme d'auto-remplacement quasi-permanent ■ Face à un tel abus de la sécabilité et un tel mépris de la Direction, les postiers-ères de Marseille 13 sont en grève majoritaire depuis le 31 mars 2016 !

### ***Une Direction qui fait payer l'absentéisme et sa mauvaise gestion aux agents présents :***

Au lieu de s'interroger sur les causes de l'absentéisme, notamment sur le plan de l'organisation du travail (*suppression de 6 tournées et de 3 tournées sécables*) et du management rapproché (*l'arrivée d'une nouvelle RPROD aux « méthodes douteuses »*), la Direction abuse de la sécabilité et s'en prend aux agents présents.

En moins d'un trimestre, certaines équipes ont déjà dépassé les 15 jours de sécabilité pour absence inopinée et cette tendance s'aggrave de semaine en semaine.

Le nombre d'absents au tableau de service ne fait qu'augmenter et le moral (*et la santé*) des agents (*encore*) présents ne fait que se dégrader.

### ***Un Directeur qui cumule les mauvais résultats et qui tente de sauver sa peau sur le dos de son personnel !***

Savoir diriger, c'est d'abord savoir respecter son personnel en prenant des décisions dans les intérêts des postiers-ères placés sous sa responsabilité.

Savoir diriger, ce n'est pas occulter ses défaillances en faisant porter le poids de ses propres échecs (*avant-dernier du tableau des performances DSCC 13*) à ses facteurs-trices, ni soumettre les présents à une cure d'austérité sans précédent (*sécabilité à outrance, prime d'équipe au rabais...*).

**Il semble que le Directeur de Marseille Estaque Etoile pense sauver son poste en dégradant encore plus la qualité de vie au travail des postiers-ères.**

### ***Une dégradation successive des conditions de travail sur Marseille 13..***

La réorganisation profonde du 22 juillet 2014 s'est notamment soldée par la réduction de 8 à 5 équipes, la suppression de 3 tournées sécables et de 6 tournées.

Un 2<sup>ème</sup> aménagement important du 1<sup>er</sup> semestre 2015 s'est aussi soldé par le rééquilibrage de 26 des 51 tournées restantes.

Si cela ne suffisait pas, La Poste a également mis en place des nouveaux services, la 2<sup>ème</sup> présentation, FACTEO, des nouveaux MOLOC et un management rapproché..



**La réduction de la sécabilité de 3 à 1 jour faible par semaine et la limitation de la sécabilité inopinée à 15 jours par an font partie des seuls points positifs que le personnel avait obtenus sur Marseille 13.**

La décision prise, dans le dos du personnel, des organisations syndicales et du CHSCT, de ne plus limiter la sécabilité pour absence inopinée sur l'année, ainsi que l'absence de moyens de remplacement suffisants par équipe a déclenché la colère et la révolte des postiers-ères de Marseille 13.

Les facteurs-trices refusent d'être (potentiellement) placés toutes les semaines en sécabilité (du mardi au samedi) sans aucune limitation et prévision (a minima par trimestre).

**Trop de flexibilité tue la flexibilité et les mesures austères déclenchent la colère !!!**

**Une grève qui doit continuer de s'ancrer dans la durée sur Marseille 13 et notamment sur les autres sites de l'établissement :**

Le combat mené par les postiers-ères de Marseille 13 sur la limitation de la sécabilité inopinée (notamment par trimestre) et les moyens de remplacement (1 FQ, 1 FE et au moins un rouleur par équipe) concerne tous les sites de l'établissement de Marseille Estaque Etoile (Même Directeur = Mêmes mesures ridicules).

Il concerne aussi d'autres établissements qui se retrouvent régulièrement dans les mêmes situations et qui subissent la même souffrance au travail liée à ces abus de sécabilité.

A la demande du personnel, SUD PTT 13 a déposé à 6 préavis de grève de 24H qui pourront être utilisés par le personnel si la Direction de La Poste ne revient pas à la raison et continue de refuser de négocier concrètement avec le personnel.

*Il est important de rappeler que les salarié-e-s contractuels de la Poste (contrairement aux fonctionnaires) ne sont pas tenus de cesser pendant la durée indiquée du préavis et qu'ils peuvent donc cesser collectivement le travail sur des durées inférieures à 24H (59 minutes ou 03H10 ou 24H). Il s'agit d'un principe jurisprudentiel bien établi (Cass. Soc, 11 février 2015, Cass. Soc, 04 Juillet 2012...).*

*Les salarié-e-s doivent cesser ensemble le travail à la même heure et le reprendre tous à la même heure.*

*Dans le cas d'un arrêt de travail de 59 minutes, La Poste ne peut prélever qu'1/160<sup>ème</sup> (une heure de travail) et que dans un arrêt de 03H10 (durée de la demi-vacation sur Marseille 13), La Poste ne peut prélever qu'1/50<sup>ème</sup> (la moitié d'une journée de travail. (Article L2512-5 du code du travail).*

Ce samedi 02 avril 2016, les grévistes de Marseille 13 se sont rendus en délégation sur les sites d'ALLAUCH et de Marseille 15 pour expliquer les raisons de leur grève et appeler les collègues à être très attentifs aux suites de leur mouvement, en leur rappelant que le préavis de grève national illimité de la Fédération SUD continuait de les couvrir à tout moment (tant que la grève est en cours sur le territoire).

**La lutte des postiers-ères de Marseille 13 se poursuit donc pour porter les revendications suivantes :**

⇒ Limitation du recours à la sécabilité dite additionnelle (inopinée) par trimestre, afin de préserver la santé des agents et de ne pas utiliser cette forme d'auto-remplacement de manière quasi-permanente sur le centre courrier de Marseille 13.

⇒ Mise en place de moyens de remplacement en fonction du niveau d'absence réelle sur le site de Marseille 13, avec une augmentation du volant de remplacement actuel (1 rouleur dédié par équipe en plus du FE et FQ).

⇒ Arrêt de la sécabilité imposée en jours forts, sans absence inopinée de surcroît, ainsi que sur les absences programmées (JAS, CA, RC, RTT, heure de délégation CHSCT, formations...).

⇒ Formation en doublure de l'ensemble des agents remplaçants sur les tournées.

⇒ Arrêt de l'auto-remplacement pratiqué aux courses remises.

⇒ Recrutement en CDI de tous les salarié-e-s utilisé-e-s régulièrement sous CDD.

**C'est dans l'unité des personnels que nous imposerons le rapport de force nécessaire à l'obtention de nos revendications... On ne lâche rien !**



**Solidaires Unitaires Démocratiques**

BP 90055 13202 Marseille cedex 02

Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

**des Activités Postales et de Télécommunications**

Marseille, le 03 avril 2016